

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

S'LO

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE DE DEUX DEVIS DE REPARATIONS SUR  
L'APPAREIL DE LEVAGE MANUTENTION « MERLO » DES SERVICES TECHNIQUES**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant la nécessité d'effectuer des réparations sur le véhicule de levage des services techniques ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** sont signés avec l'entreprise MESSEANT MANUTENTION – sise rue Delflie – BP43 – « Paradis » - 62136 LESTREM, deux bons de commande pour des réparations et le changement des pneus sur l'appareil de levage Merlo des services techniques, pour un montant total de **3.749,93 € TTC**.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

**ARTICLE 3 :** Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 23 avril 2026

**DEC2026\_069**

Le Maire,  
Pierre-Luc RAVET

